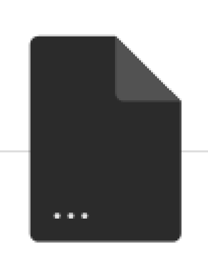
La zakat en Islam...

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans L'Aumône Légale - Az-Zakat



La zakat en Islam...

Sheikh Muhammad Ibn Salih Al ‘Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

La zakat a été rendu obligatoire à La Mecque selon la parole la plus correcte des savants. Quant à celui qui n'applique pas ce pilier pour cause d'avarice ou de négligence, les gens de sciences ont divergé sur son cas : certains ont dit qu'il était mécréant et ceci est l'un des deux avis rapportés de l'imam Ahmed, tandis que d'autres ont dit qu'il n'était pas mécréant et ceci est le plus exacte mais il commet un grand péché]...

Question :

Quel est le jugement de la zakat dans l'Islam ? Quand a-t-elle été rendue obligatoire ?

Réponse :

La zakat est un des piliers de l'Islam sur lesquels il repose, selon la parole du prophète (prière et paix d'Allah sur lui) : l'Islam est construit sur cinq (piliers) :

« **L'attestation qu'il n'y a de divinités digne d'être adorées qu'Allah et que Mohammed est son messager, accomplir la prière, acquitter la zakat, jeûner le mois du ramadan et accomplir le pèlerinage dans la Maison Sacrée d'Allah** ».

Et elle est obligatoire selon l'unanimité des musulmans.

Celui qui nie son obligation a certes mécru, excepté s'il est rentré dans l'islam depuis peu ou s'il a grandi dans un lieu retiré, loin des gens de science, dans ce cas il est alors excusé.

Cependant, si on lui apprend et qu'après cela il persiste toujours à nier l'obligation de zakat, il apostasie donc.

Quant à celui qui n'applique pas ce pilier pour cause d'avarice ou de négligence, les gens de sciences ont divergé sur son cas : certains ont dit qu'il était mécréant et ceci est l'un des deux avis rapportés de l'imam Ahmed, tandis que d'autres ont dit qu'il n'était pas mécréant et ceci est le plus exacte mais il commet un grand péché. La preuve qu'il n'est pas mécréant est le hadith rapporté par Abou hourayra (qu'Allah l'agrée) dans lequel le prophète (prière et paix d'Allah sur lui) a mentionné la punition de celui qui interdit la zakat sur l'or et l'argent puis a dit : « **Jusqu'à ce qu'il soit jugé d'entre les serviteurs et qu'il voit son chemin : ou bien le paradis ou bien l'enfer.** »

Et si cela est possible qu'il puisse voir son chemin vers le paradis, c'est qu'il n'est pas mécréant, car il est impossible qu'un mécréant puisse voir son chemin vers le paradis. Mais il commet un immense péché selon la parole d'Allah : « **Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allah leur donne par Sa grâce, ne comptent point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux : au Jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec avarice. C'est Allah qui a l'héritage des cieux et de la terre. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.** » [Sourate 'La famille d'Imran' verset 180]

Il a aussi dit : « **O ! Vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens des gens illégalement et (leur) obstruent le sentier d'Allah. À ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtiment douloureux, le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos : "Voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez."** » [Sourate 'Le repentir' verset 34 et 35]

Ainsi le musulman se doit de remercier Allah des bienfaits de l'argent qu'il lui a pourvu et il lui incombe de sortir la zakat de telle façon qu'Allah lui augmente et lui bénisse ses biens.

Quant à la question : Quand a-t-elle été rendu obligatoire ?

La zakat a été rendu obligatoire à La Mecque selon la parole la plus correcte des savants. Tandis que l'évaluation du seuil de prélèvement de la zakat, le type de biens prélever prélevable et qui était ses ayants droits, fut légiférée à Médine.



Source : فتاوى الزكاة - Tirée du Recueil de ses Fatawas : - Fatwa numéro 3 - volume 18 p.13 de Sheikh Muhammad Ibn Salih Al ‘Outhaymine (Qu'Allah lui fasse miséricorde)